



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Assemblée communale 15 juin 2020 à 20h00 Salle de paroisse à Moron

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, les manifestations jusqu'à 300 personnes sont à nouveau autorisées à partir du 6 juin, à condition de disposer d'un plan de protection.

Le Conseil communal a dès lors décidé de **maintenir** l'assemblée communale du 15 juin 2020 mais de la déplacer à titre exceptionnel **à la salle de paroisse à Moron** (Moron 29) pour garantir le respect des distances entre les participants.

Toutes les personnes participant à cette assemblée seront priées de respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par le Conseil communal. Des masques seront à disposition des personnes qui le souhaitent.

Les personnes malades ou présentant des symptômes du covid-19 sont évidemment priées de ne pas participer à cette assemblée.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler **l'ordre du jour** qui a été publié dans la feuille officielle du 13 mai 2020 :

- 1) Discuter et approuver les comptes 2019
- 2) Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation de la Commune mixte de Petit-Val
- 3) Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 420'000.- pour l'achat d'un camion tonne-pompe pour le CSP Val d'Or
- 4) Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence et de protection civile du Jura bernois Tramelan (suppression de l'art. 2 alinéa 3, art. 15 lettre e et art. 23 alinéa 4)
- 5) Informations sur les bons de garde
- 6) Informations sur l'école
- 7) Informations du Conseil communal
- 8) Divers

Souboz, le 9 juin 2020

Conseil communal de Petit-Val